

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT - Place de la république VC 123**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande écrite en date du 29 juin 2026, de la société TRANSDEV BFC Sud 13 Avenue de la république 71400 AUTUN concernant l'arrivée d'un autocar transportant les Petits Chanteurs à la Croix de Bois pour un concert à l'église Saint Maurice sur la commune de Le Donjon le samedi 11 juillet 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer en toute sécurité les Petits Chanteurs à la Croix de Bois et permettre le déchargement du matériel (6 Grandes malles et 1 piano portatif) sur le parvis de l'église Place de la République 03130 LE DONJON

ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 003-210301032-20260701-ARRETE_2026_055-AU

ARTICLE 1^{er}

Samedi 11 juillet 2026 de 15h00 à 16h00 et de 22h30 à 23h30, le stationnement d'un autocar (19m/13 m de long /2.50 de large) est autorisé à titre exceptionnel sur le parvis et autour de l'église Saint Maurice Place de la République sur le territoire de la Commune de Le Donjon, afin de permettre le déchargement du matériel et déposer les enfants des Petits Chanteurs à la Croix de Bois en toute sécurité.

ARTICLE 2

Cette autorisation est strictement limitée aux opérations de déchargement et à la dépose des jeunes enfants. Le véhicule devra quitter l'emplacement immédiatement après ces opérations.

ARTICLE 3

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera transmis :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON.
- Sté Transdev BFC Sud 13 avenue de la République 71400 AUTUN.

A Le Donjon, 1^{er} juillet 2026.

Le Maire,

Guy LABBE.



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (63) dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.